



A.R.C.A.D.E

Association de Résidents
de la Cadière d'Azur
pour la Défense de l'Environnement
Déclarée en préfecture le 4 mai 1987

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 27 avril 2019

Siège social

ARCADE chez Marcel SIMON,
817 chemin des Luquettes, 83740 La Cadière d'Azur
Tél : 06 87 04 00 78
@ : arcade.jm@orange.fr site : www.arcadiere.org

Madame, Monsieur, cher adhérent, bonjour,

Voici le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2019 qui s'est déroulée de 9h45 à 12h30 salle communale Lucien Fontanarosa de La Cadière d'Azur.

Nous ont fait l'honneur de leur présence :

- 37 adhérents présents ou représentés (7) sur les 128 familles que compte l'association au 27 avril 2019.
- 4 élus de la commune : les Adjointes Corinne BONNIFAY, Robert DELLEDA, Eliane FEVRIER et Sébastien MARTINEZ
- 1 représentant de l'Association de Défense de l'Environnement d'Evenos : François FERRE et 1 représentant de l'Association Arc-en-Ciel du Beausset : Thierry DUBOIS

L'an prochain, nous enverrons un courrier postal de convocation à tous les adhérents, cette année, par mesure d'économie, nous ne l'avons fait que pour celles et ceux qui n'ont pas internet. D'où, peut-être, le petit nombre de présents.

Assemblée Générale

Ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés :

- **Annexe 1** : le rapport moral
- **Annexe 2** : le compte-rendu d'activité (mars 2018/avril 2019)
- **Annexe 3** : le bilan financier 2018 (le montant de la cotisation 2020 non traité reste inchangé : 15 €)
- **Annexe 4** : l'élection du nouveau conseil de l'ARCADE

Ont été ensuite présentés cinq principaux dossiers qui font l'objet de l'annexe 5 puis, un échange a eu lieu (cf. annexe 6), perturbé par des confusions et des propos hors contexte.

L'assemblée s'est terminée par un apéritif réalisé à partir de boissons provenant de l'agriculture raisonnée et de mets achetés à la Cadière d'Azur.

Pour le conseil de l'ARCADE
Marcel SIMON

Annexe 1 – Rapport moral 2019 de l'ARCADE

Le rapport moral, comment l'expliquer ? En voici une image : L'ARCADE est faite de nous toutes et tous, des personnes. Le rapport moral prend le pouls, la température, la tension de l'association, mesure sa croissance et décrit ses qualités et défauts. Il propose des solutions pour améliorer son efficacité.

Le rôle de l'ARCADE est d'améliorer le cadre de vie et de préserver l'environnement.

En premier lieu je remercie les conseillères et conseillers de l'ARCADE et aussi quelques adhérentes et adhérents qui sont présents constamment et apportent leurs précieux conseils. Je ressens leur force et ils m'en donnent.

Notre travail actuel consiste à défendre notre cadre de vie contre de nouvelles nuisances ou des nuisances installées : bruits, dangerosité des routes, pollutions, poussières, odeurs, insalubrité

L'engagement d'ARCADE c'est, « Ce que l'on doit faire on ne peut pas ne pas le faire ».

En addition aux actions qu'elle réalise tout au long de l'année : l'ARCADE tient une assemblée annuelle, met en place la fête de l'association et réalise un vide-greniers, si possible tous les ans.

Nous participons aux réflexions et actions de trois collectifs : SPANC Sud Sainte Baume le juste prix - Stop LGV SSB - Halte aux Bruits en Sainte Baume.

Nous sommes engagés dans une procédure juridique ARCADE / contre les exploitants de la décharge et de la déchetterie du Castellet. Nous allons nous engager juridiquement si besoin sur des affaires d'exploitation industrielle de pierres chemin des Vannières et des Ricards.

Nous sommes engagés avec toutes les associations du collectif stop LGV et autres collectifs de PACA dans une procédure juridique contre le projet de ligne nouvelle.

Nous analysons la pertinence d'engager au niveau du collectif « Spanc SSB le juste prix » un recours collectif auprès de la communauté d'agglomération SSB vis-à-vis du problème des impayés du SPANC.

Nous dialoguons avec nos élus.

Nous remercions tout particulièrement notre députée Valérie Gomez-Bassac qui a vraiment pris à cœur l'affaire de la décharge du Castellet mais aussi l'affaire du coût excessif du SPANC en étant à nos côtés depuis son élection. Son aide constante reconforte vraiment.

Nous dialoguons avec les élus de la Cadière, car, par essence, les élus de la commune, nos élus, doivent être à nos côtés et être nos porte-paroles amplificateurs auprès des entités compétentes, et ce, notamment lorsque les résidents de la Cadière d'Azur subissent des nuisances sérieuses. Les compétences transférées à la communauté d'agglomération SSB ne doivent pas être un frein à ce porte-parolat, car des élus de la Cadière siègent au conseil communautaire.

Depuis 2015 l'ARCADE a participé activement à la fédération de toutes les associations de sud Sainte-Baume. Aujourd'hui nous sommes toutes en lien et nous nous voyons fréquemment. La continuité de cette action est capitale.

De façon interne à l'association J'ai essayé depuis 2017 de mettre en place des groupes de réflexion autonomes : Bruits – propreté – dangerosité des routes – débroussaillage – Décharge du Castellet. Aujourd'hui, ces groupes fonctionnent sporadiquement, hormis celui de la décharge qui s'affermis jour après jour.

Pour que ces groupes puissent fonctionner avec efficacité, il serait nécessaire qu'ils soient, chacun, dotés d'un pilote, d'un référent qui en ait la responsabilité de bon fonctionnement.

Pour l'instant il n'y a pas de volontaire pour piloter ces groupes, et le conseil est obligé de prioriser les affaires pour ne pas s'éparpiller.

Hors priorisation de nos affaires, quelles pistes pouvons-nous explorer pour que notre association soit plus efficace ?

Tout d'abord, de ma part, déléguer plus, j'ai tendance à coconner, il me faut couper le cordon.

Voilà deux autres pistes d'amélioration qui peuvent d'ailleurs aller de front :

- La première que l'ARCADE soit co-présidée par deux ou trois présidents, voire quatre comme l'association Arc-en-Ciel du Beausset, chacun des co-présidents prenant en charge un ou plusieurs thèmes de préoccupation et chacun pouvant représenter l'ARCADE. Cela permettrait moins d'éparpillement et plus de travail de fond et d'efficacité sur tous les sujets.
- La seconde piste : aider activement au développement des collectifs d'associations, l'idéal serait qu'il existe un collectif par nuisance, tel le dernier créé contre le bruit : HBSB coordonné par Jean-Pierre HOORNAERT, adhérent d'Arc-en-Ciel, ou comme le collectif « SPANC SSB le juste prix » coordonné par Georges TUA de l'ADEE ou encore « stop LGV SSB » coordonné par Didier Cade et Edel Melin de la Couchoua du Beausset.
Ainsi, telle ou telle association pourrait prendre en charge la coordination d'un collectif, chacune des autres associations affectant au moins une personne au conseil de ce collectif.

Je dis à nos amis des autres associations qui pilotent ces collectifs, ma totale considération, ils font preuve d'une grande abnégation et de beaucoup d'engagement et de qualité sociale. C'est une richesse de les avoir rencontré et de continuer à leur côté.

Chers adhérentes et chers adhérents, après la priorisation de nos affaires, une meilleure délégation de ma part, la volonté d'une co-présidence pour ARCADE et le renforcement constant des collectifs d'associations voici deux dernières choses indispensables : qui nous aideront fortement toutes et tous :

Civilité : A chaque instant, rappelons-nous que nous vivons en communauté : la vitesse excessive, la conduite dangereuse, les bruits de voisinage, la malpropreté, le non-respect du débroussaillage, les nuisances olfactives, entraînent des atteintes autour de nous, et nuisent à notre patrimoine, essayons tous d'y penser et continuons à faire en sorte de montrer l'exemple, car une nouvelle fois en règle générale un coin tenu propre à tendance à le rester ... un certain

temps ok, mais il a tendance à le rester..., alors qu'un coin mal tenu entraîne sa dégradation rapide.

Solidarité : Soyons toutes et tous solidaires avec celles et ceux qui subissent des nuisances provenant de la décharge et de la déchetterie du Castellet ou de l'exploitation industrielle de pierres chemin des Vannières et des Ricards en apportant chacun notre contribution financière. Pour peser dans les décisions face à des puissants qui se croient tout permis et qui disposent d'entregent il faut financer notre défense. La cotisation annuelle ne suffit pas pour ces actions. Gardons en tête que, grâce au collectif, nous avons déjà tous gagné au minimum 300 € dans l'affaire du SPANC et avons fait savoir que nous ne nous laissons pas faire, nous pouvons encore gagner dans les autres affaires si nous contribuons tous.

Un jour c'est tel quartier qui est impacté, un autre jour tel autre, aucune, aucun de nous n'est à l'abri de l'avidité de la cupidité et de l'incivisme d'un voisin, nul de nous n'est à l'abri d'une lubie des gens de pouvoir, comme par exemple l'implantation d'un tri de poubelles sous sa fenêtre qui entraîne des nuisances sonores nuit et jour, des nuisances olfactives, des nuisances visuelles, de l'insalubrité, en y ajoutant la perte de patrimoine car, en ce cas aussi, nos maisons ne peuvent plus se vendre ou se louer au prix. Nous pouvons tous être atteints à un moment ou à un autre par une nuisance, pour nous en défendre, soyons solidaires.

Sur les 850 familles de notre grand quartier nord-est Cadière, une sur six est adhérente à l'ARCADE. On s'approche des 150 adhésions. Ce nombre croissant devrait nous permettre, à la condition d'être unis et solidaires, de préserver au mieux le cadre de vie de tous et de chacun.

Merci à l'avance de vos contributions et permettez-moi de conclure ainsi : Quel que soit le montant de votre contribution, au nom de tous nos amis qui subissent les nuisances et doivent se défendre, au nom de l'équité et de la justice un grand merci, un grand grand merci.

Marcel SIMON

Annexe 2 – Compte-rendu d'activité de mars 2018 à avril 2019

1. L'activité est forte, pour exemple : 20 réunions depuis janvier 2019
2. Réunions du conseil de l'ARCADE au moins tous les deux mois
3. Préparation de l'AG, de la fête de l'ARCADE, du vide grenier.
4. Réunions relatives aux finances de l'ARCADE (1 fois par mois)
5. Administration du site d'ARCADE (2 à 3 fois par mois)
6. Travail des conseillers relatifs au traitement des affaires
7. 2800 emails émis et reçus en deux ans : arcade.jm@orange.fr
8. Quelques centaines de coups de tél. et texto
9. Quelques dizaines de courriers envoyés et reçus
10. Distribution de tracts aux riverains (Vœux, vide grenier ...)
11. Contacts et réunion avec les élus : Maires, Députée
12. Contacts et réunions avec l'avocat de l'ARCADE
13. Réunions du collectif et bureau « SPANC SSB le juste prix »
14. Réunions du collectif « Stop LGV SSB »
15. Réunions du collectif « HBSB » Halte aux Bruits en Sainte-Baume

Annexe 3 : Finances

La cotisation 2020 est maintenue à 15 €

COMPTES DES RECETTES ET DEPENSES 2018

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS FINANCIERS (tenue de compte)	127,20 €	COTISATIONS ADHERENTS	1 410,00 € CB
FRAIS DE POSTE	62,80 €	116 sur 128 inscrits	180,00 € espèces
FOURNITURES BUREAU (copies, tracts)	244,44 €		
ACHAT ORDINATEUR	806,99 €	PARTICIPATION FETE ARCADE	1 333,00 € CB
MATERIEL POUR REUNION (ampli - micro)	502,50 €	71 participants	220,00 € espèces
FRAIS POUR REUNION CONSEIL	123,10 €		
FRAIS ASSEMBLEE GENERALE (apéritif de clôture)	173,59 €	INSCRIPTION VIDE GRENIER	680,00 € CB
FRAIS FETE ARCADE 16/09/2017	1 962,00 €	53 exposants	
FRAIS VIDE GRENIER 09/06/2018	302,14 €		
DEPLACEMENTS	36,00 €	BUVETTE VIDE GRENIER	128,50 €
COTISATIONS AUTRE ASSO	110,00 €		
MAINTENANCE SITE INFORMATIQUE	78,00 €		
FACTURE AVOCAT pour décharge	1 500,00 €		
TOTAL	6 028,76 €	TOTAL	3 951,50 €
	Résultat de l'exercice 2018 :-		
	1664,94	-2 077,26 €	

Annexe 4 – Election 2019 des conseillers de l'ARCADE

- Marie-Claude BERTAL et Alain PEREZ ne se représentent pas, absents excusés ils restent adhérents.
- Louis PION est absent excusé
- Dominique FOUASSIER, représentée par Patrick FOUASSIER, propose sa candidature
- Les 8 sortants (présents) plus Louis PION se représentent.

A partir du 27 avril 2019 Le conseil est composé comme suit :

Yves ADAM – Karine ARNAUD - Christian BONIN (secrétaire) – Jacqueline CORNELOUP -
Franck DUMAY – Dominique FOUASSIER - Fernand MARTINI (Vice-Président) - Louis PION -
Marcel SIMON (Président) - Danielle SORBA (Trésorière).

Annexe 5 – Présentation des principaux dossiers

Décharge et déchetterie du Castellet (Par Catherine ARGYRIADIS)

Juillet 2017 : Dénonciation au préfet et a. de la dangerosité de la RD 87 avec vitesse excessive des camions 40 tonnes pour transport de terre et gravats. Le préfet nous répond que la décharge est illégale.

Depuis plus de 10 ans : apport de terres, bois, déchets verts (troncs de palmiers morts), matelas, épaves de voitures, électroménager, pierres et gravats, blocs de béton, etc.

1 million de tonnes d'apports divers sur 20 ha, 500 000 m³ mesurés par huissier, Ce cubage est équivalent à une voie de 5 km de long et de 10 m de large que l'on recouvrirait sur toute sa longueur de gravats sur 10 m de hauteur.

Sont recensées les nuisances suivantes : danger routier sur la RD 87 - bruit des camions – poussière - non-respect du zonage du PLU → cette zone N ne devrait pas avoir d'activités commerciales - risque incendie - risque pluvial - pollution du sous-sol - dévalorisation des maisons.

ARCADE a chargé un avocat d'engager la procédure pour obtenir des réponses écrites des parties prenantes : Mairie du CASTELLET, Préfecture du VAR, DREAL et Mairie de LA CADIÈRE D'AZUR et de demander au TA et au TGI de Toulon si des procédures étaient engagées contre l'exploitant.

Nous savons depuis fin mars 2019 que 5 arrêtés ont été pris par Mme le Maire du CASTELLET qui ont fait l'objet de 5 recours par les exploitants mais sans conclusion à ce jour.

La députée de la 6^{ème} circonscription, Mme GOMEZ BASSAC, depuis mars 2018 continue sa bataille contre ces décharges : lettre au Ministère de la transition écologique et solidaire le 9/5/2018, question écrite à l'Assemblée Nationale le 2/4/2019, communiqué de presse le 8/4/2019.

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique, Mme POIRSON, lui a répondu le 24/1/2019 : que plusieurs irrégularités (4) aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement ont été relevées par les services de l'Etat.

Des procédures administratives sont en cours et la justice est saisie depuis plus de 6 mois.

Mais les activités continuent avec des bennes monstrueuses, les décharges s'étendent, et les nuisances perdurent avec la déchetterie qui prend de l'ampleur,

ARCADE a engagé un avocat, pour engager les procédures pénales, administratives et civiles qui s'imposeront. Dans cette affaire comme dans l'affaire de l'exploitation chemin des Vannières et des Ricards et d'ailleurs toute affaire, la solidarité est importante, le financement des honoraires de l'avocat, partagé par le plus grand nombre est capital.

Exploitation industrielle de pierres aux abords des chemins des Vannières et des Ricards, du Malpasset et de la Muscatière, de la Bégude (Par Patrick LORENZO)

Cela concerne un site de 5 parcelles (5 propriétaires) totalisant 8 hectares classés en zone A au PLU,

Deux exploitants de matériaux connus mènent des activités de type industriel sur une partie du site (depuis 2007 pour la parcelle E584) sous couvert de préparation à la culture de vignes ou d'oliviers,

Des déclarations « ICPE » bien tardives (2018) et des affichages sur site qui le sont tout autant (2019),

Des conséquences multiples : des atteintes significatives à la santé des riverains par la poussière générée et le bruit (+70 dBA !) parfois 6 jours sur sept, des dommages irréversibles à l'environnement (déclassement AOC prévisible, qualité des sols), sécurité des voies (flux quotidiens de camions de gros tonnage).

Les actions engagées : courriers au maire, aux préfets de Région et du Département et aux services de l'état responsables du contrôle de la légalité (DDTM, DREAL), rencontre avec le maire de La Cadière le 27 fév. 2019, rencontre avec le directeur technique de l'AOC Bandol le 18 mars 2019

Résultats tangibles toujours attendus...Quelques mouvements cependant (restant à confirmer) : un contrôle réalisé par la DREAL sur site courant avril, une visite de l'adjoint à l'urbanisme de la mairie avec le directeur technique de l'AOC Bandol,

Les actions en cours : constitution d'un collectif regroupant les personnes impactées par ces nuisances ou simplement révoltées par ces atteintes au droit et à l'environnement, appel à participation financière auprès de celles-ci, adossement à l'association Arcade,

Les actions envisagées à court terme : relevés par sonomètre et enregistreur sous contrôle d'huissier, constitution d'un dossier précontentieux, relance par avocat des services de l'Etat.

A noter qu'à quelques reprises l'Adjoint MARTINEZ lors de l'AG a dit « extraction de pierres » nous l'avons repris, le terme exact dans ce cas est : exploitation industrielle. Le premier est permis, l'autre pas.

Collectif HBSB : Halte aux Bruits en Sainte-Baume (Par Catherine ARGYRIADIS)

Le collectif Halte au Bruit en Sainte Baume (HBSB) regroupe 8 associations

Le 5ème Comité consultatif environnemental a eu lieu le 26/2/2019.

D'après le directeur du circuit, en bordure du circuit on a un bruit ambiant de 53 dBA, un bruit moyen de course à 63 dBA avec une pointe à 89 dBA. impact faible, pas significatif, et qui ne gêne pas les animaux protégés du site !!! Alors pourquoi autant de bruit chez des habitants situés à plus de 5 km ? (plus de 15 dB relevé parfois à 7 km par rapport au bruit ambiant) Ce n'est pas du bruit mesurable mais du ressenti dit le directeur.

Le Code de la Santé Publique permet une émergence de bruit par rapport au bruit ambiant limitée à + 5dBA le jour et + 3 dBA la nuit. Tous les 3 dBA le bruit double : **15 dBA d'émergence correspond à un bruit 5 fois plus fort.**

Réunion du collectif du 7/3/2019, décision : achat d'un sonomètre professionnel et d'un enregistreur pour qu'une campagne de mesures de bruit soit réalisée sur au moins 15 sites représentatifs – La cartographie sonore qui sera réalisée par nos soins (et la vidéo sonore) seront présentés à la Préfecture avec la volonté d'être opposables (huissiers),

Un coordinateur, Jean-Pierre HOORNAERT de Arc en Ciel, a été désigné pour être le référent sur ce dossier, La charte du collectif est en cours de finalisation. Les premiers relevés de bruit par nos propres moyens sont en cours pour réaliser la cartographie sonore des nuisances dues au circuit du Castellet.

Collectif Stop LGV Sud Sainte-Baume (par Ion ARGYRIADIS)

Pourquoi sommes-nous opposés à ce projet : le projet est quatre fois plus onéreux qu'une LGV classique – il y a mise en danger du système hydrologique et, en particulier par ces temps de sécheresse, il ne faut pas jouer avec cela – Les bénéfices sont très loin d'être évidents par rapport au gain de temps.

Nos inquiétudes : sur le bâti : perte de valeur foncière – interrogations sur les travaux (emprise au sol, déblais, camions) – impact sur l'agriculture – impact sur les milieux et espaces naturels – craintes liées à la géologie, au karst, ressources en eau, possibles inondations – coût trop élevé – incapacité à financer d'autres projets – interrogation sur le financement – dette de la SNCF – projet inadapté aux besoins de mobilité du quotidien

La nouvelle ligne ne sera pas opérationnelle avant 2060

Le coût est aujourd'hui estimé à 20 milliards d'euros, sauf complications, notamment géologiques exemple du tunnel de Toulon.

Le réseau existant à un besoin urgent et constant de rénovation et d'entretien

Les études préalables ont coûté à ce jour plus de 150 millions d'euros alors qu'il s'agit davantage d'alibis, il n'y a pas eu de véritable étude des sols (attention au karst)

Le chantier et la réalisation constitueraient aussi en surface, une atteinte grave à l'environnement

Il n'y a eu à ce jour aucune concertation digne de ce nom, c'est un véritable déni de démocratie.

C'est un véritable scandale financier, un massacre environnemental, pour un gain de temps de 40 minutes qui arrivera au mieux en 2060.

Suite à la question d'un adhérent, il est mis en exergue que si la ligne actuelle « Marseille Toulon Nice » était rénovée et si les systèmes de navigation n'étaient pas vétustes, s'ils étaient modernisés, on pourrait obtenir des fréquences de passage de train toutes les cinq minutes alors qu'aujourd'hui il n'y en a que trois ou quatre par heure.

Certaines gares de France ont des systèmes de navigation moderne permettant d'obtenir la fréquence d'un train toutes les deux minutes.

Et si on commençait par rénover les systèmes de navigation !

Collectif « SPANC SSB Le juste prix » (par Marcel SIMON)

Le collectif a obtenu :

Que le prix du contrôle périodique dégringole de 630 € à 100 €

La rupture du contrat avec le fermier (la SAS SPANC SSB) en septembre 2018

L'arrêt depuis début 2019 du paiement des redevances annuelles de 63 €

La durée entre deux contrôles passe à dix ans (au lieu de six)

Le prix d'un contrôle périodique sera de 10 € /an (à partir de 2022)

Un gain pour tous de 348 € d'ici 2024 (6 ans X 63 € - 3 ans X 10 €)

Une investigation de l'Etat sur les comptes du fermier

Action en cours : A propos des impayés, un recours juridique du collectif est envisagé contre la CA SSB et le fermier. Le bureau du collectif se réunit lundi 29 avril pour analyser la proposition que l'avocat nous a transmis le 24 avril 2019.

ANNEXE 6 : Débat public

Une diapositive est présentée afin que chacune et chacun puisse avoir en tête les multiples préoccupations des uns et des autres. En voici la liste.

Décharge et déchetterie Castellet - Collectif SPANC SSB le juste prix - Collectif Stop LGV - Collectif HBSB - Propreté, visuels - Dangerosité des Routes - Débroussaillage – brûlage - Nuisances olfactives des fosses - Protection de la Biodiversité - Sécurité : Effractions - Nuisances sonores (aux Hautes Salettes) – Pression de l'eau réduite sur les hauts - Chenilles processionnaires – Qualité du courrier postal et Boîtes aux lettres - Dégâts des sangliers - Logements sociaux - Compteur Linky - Protocole alerte gendarme - Amélioration Accès à Internet - Plan communal de Sauvegarde

Au tout début de l'ouverture du débat, Marcel SIMON venait juste d'ajouter un mot sur le traitement du croisement du chemin de Cuges et de la départementale 87, disant qu'ARCADE était à l'origine du projet de sécurisation du croisement et que suite à cette intervention, le conseil départemental du Var et la Mairie de la Cadière avaient programmés ensemble la sécurisation du croisement. Le conseil départemental avait répondu à l'ARCADE le 9 août 2018 que « bien qu'aucun projet d'aménagement général ne fût prévu, il allait étudier l'accidentologie, la signalisation etc. sur la totalité de la départementale 87 ».

Monsieur Sébastien MARTINEZ demanda alors à prendre la parole et commença ainsi : « Monsieur SIMON dit que nous ne répondons pas aux courriers », chose qui n'avait pas du tout été dite ce 27 avril.

En disant Monsieur SIMON dit que nous ne répondons pas aux courriers, Monsieur l'Adjoint MARTINEZ venait de faire confusion entre ce qui avait été dit lors de la réunion du 10 avril 2019 d'ARCADE avec des élus de la Cadière et ce que venais de dire Marcel SIMON ce 27 avril dans son rapport moral et juste avant qu'il ne prenne la parole. Il a été fait remarquer à Monsieur MARTINEZ cette confusion, il a continué disant que je n'avais pas parlé de la réunion que nous avons tenue le 10 avril avec des élus de la Cadière, et faisant un méli-mélo hors propos en ajoutant au sujet de Madame Valérie GOMEZ-BASSAC, députée de notre circonscription « Oui, Oui, on voit ce qui se fait localement, mais quand ils sont de retour sur Paris, c'est une autre affaire », sous entendant assez lourdement que notre députée avait deux discours et, de surcroît le répétant encore deux fois par après, au cas où l'on aurait pas bien compris le sous-entendu.. Les confusions successives de l'adjoint MARTINEZ ont fait que le président de l'ARCADE lui a demandé à plusieurs reprises d'être plus concis.

Monsieur MARTINEZ n'a plus lâché le micro, et s'est une nouvelle fois trompé de réunion, disant au micro au sujet de l'affaire de l'exploitation industrielle aux Hautes Salettes « Monsieur Simon est bien au courant », le confondant avec Jean-Luc BRIANT président de l'ADIR du Jas de Clare qui avait rencontré le Maire de la Cadière et quelques élus quelques semaines auparavant pour cette autre préoccupation des riverains.

Il est sûr que si l'on devait dire un mot à propos de chacune des réunions auxquelles l'ARCADE a participé de mars 2018 à avril 2019, il n'y aurait plus eu de temps pour le débat (pour exemple 20 réunions depuis janvier 2019). Il n'y a donc pas eu lors de l'AG un compte-rendu spécifique de cette réunion à laquelle participait pour la mairie : Messieurs JOURDAN (Maire), ARLON (Adjoint) et le nouveau responsable des services techniques Monsieur JOLY, plus Monsieur MARTINEZ (Adjoint) qui est venu nous rejoindre en

cours de réunion. Du côté d'ARCADE, nous étions cinq : Yves ADAM, Franck DUMAY, Fernand MARTINI, Danielle SORBA et Marcel SIMON

De plus cette réunion n'a fait avancer aucun des dossiers à part nous apprendre la bonne nouvelle du traitement de la dangerosité du croisement du chemin de Cuges.

Voilà ci-après les grandes lignes de ce qui s'est dit lors de la réunion du 10 avril 2017, ce qui, peut-être, a été à l'origine des confusions de Monsieur MARTINEZ.

Il est important d'essayer de continuer à avoir un dialogue avec nos élus, nous sommes en phase pour stop LGV, pour le feu d'artifice du 1^{er} janvier et son vin chaud, pour les fêtes d'été, pour toutes les commémorations de l'histoire, pour la rénovation et mise en valeur du village, pour les réparations et rénovations de nos chemins etc. Mais nous croyons que les élus de la commune devraient toujours être aux côtés de leurs administrés et leur apporter leur soutien, notamment lors de préoccupations sérieuses telles la décharge du Castellet ...

Décharge du Castellet

Sur incitation de Madame le Maire du Castellet qui nous a reçu début août 2018 et avait dit à une petite délégation d'ARCADE « pourquoi vous ne sollicitez pas le maire de la Cadière ? », Nous avons écrit un premier courrier daté du 30 août 2018 porté en main propre au secrétariat de la mairie de la Cadière, co-signé par les associations Muraille Longue, ADIR Jas de Clare et ARCADE et demandant au Maire de la Cadière de recevoir une délégation de riverains. Ce premier courrier n'a jamais donné matière à réponse. Il est sur le site de l'ARCADE depuis sa rédaction.

Un second courrier transmis par notre avocat au Maire de la Cadière début février 2019 lui demande de nous recevoir. Il répond qu'il est d'accord pour rencontrer l'ARCADE mais quand tout le monde (Castellet, préfecture, ddtm, dreal...) sera réuni autour d'une table.

Lors de la réunion du 10 avril 2019 Le Maire nous dit qu'il regrette qu'on lui ait écrit par avocat interposé qu'on aurait pu lui écrire directement. Je lui parle du premier courrier du 30 août 2018 auquel il n'a pas répondu. Ensuite, ce dix avril 2019 toujours à propos de notre demande de s'engager à nos côtés, il répond que ce n'est pas possible, les faits se passant sur la commune du Castellet et puis, il ne veut pas se « mettre à dos » les élus du Castellet.

On demande pourquoi il n'y avait pas d'élus de la Cadière lors de la manifestation du 16 mars 2018. Il nous est répondu qu'ils n'étaient pas au courant.

L'ARCADE tient à remercier Monsieur Martinez pour les propos suivants qu'il a tenu lors de l'assemblée générale « Oui, ce n'est pas admissible que vous deviez vous défendre sur vos propres deniers » et « si une nouvelle manifestation a lieu j'y viendrai ».

Bons vœux

Le tract nominatif de bonne année porté en mairie en janvier à l'attention de chacun des 29 conseillers de la commune, n'est pas arrivé à toutes et tous. Interrogé sur ce fait le 10 avril 2019, le maire répond « les principaux l'ont eu ».

Propreté des chemins

Tous les premiers samedis du mois, l'ARCADE propose à tous les adhérents de réaliser la propreté des chemins.

Extrait du résumé de Jacques adhérent de l'ARCADE pour le ramassage du 7 juillet 2018.

Alors que nous atteignons en fin de matinée les hauts du chemin de la Bégude, la partie de notre butin, (papier, mégots, et autres petits déchets qui garnissaient en particulier les alentours des poubelles) aux mains de Marcel venait de retrouver logement dans un conteneur quand elle suscita l'intérêt immédiat de la patrouille municipale et une sérieuse menace d'amende au motif que dans le présent dépôt, celui de Marcel, la déchetterie devait aussi y trouver sa part. »

Ce fait rapporté au Maire le 10 avril 2019 lui tira cette sentence « Sur le fond il (le policier) avait raison ».

C'est encourageant.

Comment font donc les balayeurs municipaux au centre du village, ils trient donc les petits déchets qu'ils ramassent dans leur bac ? Il est bien évident qu'en dehors des petits déchets difficilement dissociables la plupart des déchets sont portés à la déchetterie, comme le confirment sur le site de l'ARCADE les photos de nos interventions tous les 1^{er} samedis du mois.

Trou dangereux au croisement de la Muraille longue et du Pré de Caune

Débutant courant 2017 et s'agrandissant au fil du temps, il est resté en l'état plusieurs mois, Reina RACINE présidente de la Muraille longue l'avait signalé trois mois avant l'envoi de notre courrier commun à la mairie. Il a fallu quasiment un an avant qu'il ne soit traité, il est vrai à l'occasion d'une opération de plus grande envergure, mais le danger a duré quasiment un an.

Visuels dégradés : Etat des lieux, avant et après travaux

Lettre du 24 septembre 2018 d'une famille des Luquettes au maire de la Cadière

Cela fait plus de dix jours que la société « La Colas » a (sur votre demande selon les dires du conducteur de la machine) réalisé le massacre de la haie en descendant le chemin des Luquettes, à partir des conteneurs situés au croisement du chemin des Belles Pierres et du chemin des Luquettes, sur une trentaine de mètres de long et sur une profondeur de deux à trois mètres sur le devant de notre propriété.

Cet endroit étant déjà d'un visuel peu engageant à cause des poubelles et des décharges anonymes, nous sollicitons la municipalité de le retraiter proprement.

Le 12 octobre 2018, les employés municipaux ont retraité la haie en question, mais il a fallu discuter avec eux pour éviter que toute la jolie haie ne soit enlevée jusqu'au grillage sur les ordres qui leurs avaient été données, ils ont été compréhensifs, n'ont pas tout enlevé et finalement le rendu final reste encore sympathique. Merci à eux.

Ce même 12 octobre, le responsable des travaux nous a informé que cela avait fait parler en mairie et que cet emplacement devrait vraisemblablement devenir une aire de tri sélectif.

En général les tris sélectifs sont placés à bonne distance des habitations, là on est quand même bien proche de la résidence des expéditeurs du courrier et, il n'y a pas eu de concertation.

Le 10 avril 2019, L'Adjoint MARTINEZ nous signale à la toute fin de l'entretien que l'emplacement en question était potentiellement un endroit où installer un système de tri sélectif, et que la mairie de la Cadière, l'avait désigné au SITTOMAT comme étant éligible. Monsieur Arlon a fait remarquer que ce sera difficile car aux deux armoires électriques présentes sont liés des faisceaux importants de câbles électriques souterrains et une partie de l'emplacement appartient à un particulier.

Conclusions

L'assemblée s'est conclue à 12h30 par le pot de l'amitié, avec des vins et des mets locaux.

Le fait de donner la parole à plusieurs orateurs a été fortement apprécié et sera encouragé pour les prochaines assemblées.

L'an prochain, en addition à un courriel, un courrier postal de convocation sera envoyé à tous les adhérents, pour être sûr que chacun(e) soit prévenu.

Lors des futures assemblées la parole sera donnée aux non adhérents, uniquement lorsque le débat sur les préoccupations des adhérents aura été tenu.

Pour le conseil d'administration de l'ARCADE, Marcel SIMON, président